

Communiqué FNGDS suite à La cellule de crise de la D.G.A.I. s'est tenue ce jour en présence de Jean-Pierre COMPARROT, "Monsieur F.C.O."

Le nombre de foyers continue d'augmenter de manière significative. Il faut d'ores et déjà noter que la confirmation de foyers dans les départements de l'Eure et de la Nièvre placent une partie du territoire de ces départements, ainsi que de l'Oise en périmètre interdit. La proximité d'un foyer allemand place également une partie du Bas-Rhin en P.I.

Ces évolutions conduisent à une modification des zones réglementées avec tout ou partie du territoire des départements suivants en Zone de Protection : Eure, Eure et Loire, Ile de France, Haut Rhin. Entrent en Zone de Surveillance des parties des départements suivants: Orne, Sarthe, Loir et Cher, Indre, Creuse, Puy de Dôme, Loire, Rhône, Ain, Jura. Ainsi, 47 départements continentaux se trouvent désormais pour tout ou partie touchés par la F.C.O.

Au plan européen, le Danemark et la Suisse viennent de rejoindre les 6 pays déjà concernés. La maladie continue donc de s'étendre dans toutes les directions. L'Allemagne est à près de 8000 foyers, la Belgique et les Pays Bas entre 2 et 3000 chacun.

Le protocole d'accord avec l'Italie pourrait être signé lundi; il prévoit la mise en place d'une surveillance sérologique sur l'ensemble du territoire français (hors périmètres interdits). Cette surveillance s'exercerait !

- dans une zone dite tampon d'au moins cinquante kilomètres (sa distance est encore en négociation) dans laquelle un maillage de 20 km par 20 km sera mis en place. Dans chaque "carré", soixante animaux feront l'objet de dépistages sérologiques (probablement sur sang individuel) tous les quinze jours;

- sur le reste du territoire, des prélèvements (de même nature) sur un nombre d'animaux encore à définir seront réalisés une fois par mois dans des "carrés" de 40km/40, soit 30 à 40 cheptels sentinelles par départements.

Toute chose égale par ailleurs, il apparaît que les autorités italiennes seraient susceptibles d'accepter dans ces conditions que tous les animaux (hors périmètre interdit) puissent partir vers l'Italie sans examen sérologique ou virologique préalable.

La D.G.A.I. a tenu à souligner qu'il n'y aurait pas d'indemnisation des éleveurs sentinelles.

Il appartiendra aux D.D.S.V. d'arrêter la liste par départements des élevages sentinelles et la D.G.A.I. a indiqué que les G.D.S. seraient sollicités à cet effet.

Par ailleurs, une dizaine de laboratoires départementaux, dont nous devrions recevoir bientôt la liste, a été agréée temporairement pour la virologie.

2.- Une réunion de travail de la F.E.S.A.S.S. a eu lieu hier 20 septembre à Bruxelles. Elle a permis des échanges sur la situation respective des pays concernés, mais aussi un dialogue avec un représentant de la D.G. SANCO (Commission européenne) sur les perspectives d'évolution de la gestion de la maladie et de la réglementation. Le prochain conseil des Ministres européens des

26 et 27 septembre traitera ainsi notamment des aspects économiques de la crise (soutien aux marchés, utilisation des Fonds européens, aides d'Etats), ainsi que de la stratégie vaccinale (serait envisagée une prise en charge totale du vaccin et de la moitié du coût de la vaccination la première année sur les fonds d'urgence). La Commission européenne propose, de son côté, de faire évoluer la réglementation, afin de minimiser les restrictions aux échanges autant que de possible. Elle envisage également une extension de la surveillance sérologique à l'ensemble des Etats membres.

La F.E.S.A.S.S. a décidé de faire parvenir un courrier à la Commission et au Conseil des Ministres pour demander la mise en oeuvre la plus rapide possible d'une politique de vaccination généralisée permettant les échanges des animaux et naturellement de maîtriser la maladie ; ces courriers demanderont un investissement financier de la part des instances européennes en appuyant la proposition faite en ce sens par la Commission auprès du conseil des Ministres.

3.- Sur la désinsectisation, deux enquêtes différentes devraient être conduites, dont les protocoles sont en cours de finalisation et seront validés en liaison avec l'A.F.S.S.A., le C.I.R.A.D., l'I.N.R.A. et la D.G.AI. Une réunion aura lieu la semaine prochaine sur ce sujet. La première viserait à déterminer l'impact éventuel des insecticides sur la clinique et la seconde sur la séroconversion.

4.- Un communiqué de presse a été rédigé par les Jeunes Agriculteurs, Coop de France et la F.N.G.D.S. sur la nécessité de l'engagement des pouvoirs publics européens et français dans la crise F.C.O. Cette initiative a été prise par les J.A. qui ont légitimement souhaité que cette prise de position associe des organisations techniques, dans la mesure où c'est tout l'élevage et ses organisations qui sont en première ligne.